

BAREME DES HONORAIRES

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Corinne KIEFFER

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires **TTC** charge Vendeur** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

De 0€ à 100000€ : 4000,00€

De 100001€ à 300000€ : 4,50%

Au delà de 300001€ : 4,00%

**Précision figurant sur le mandat de vente / Charge acquéreur en cas de mandat de recherche

Location loi du 6 juillet 1989

(baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires **TTC** calculés par m² de surface habitable

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120 € TTC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m ²	8 € / m ²	10 € / m ²	10 € / m ²	12 € / m ²	12 € / m ²
Etat des lieux par l'agence	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²	3 € / m ²



Gestion locative (En partenariat avec MGL)

Tarifs consultables ici: https://www.mgestionlocative.fr/media/f_baremes_honoraires_gestion_mgl_1.pdf

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT à la charge du vendeur*** calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce

1 à 100 000 € : 5 000 € HT

100 001 à 300 000 € : 5 € HT

300 001 € et plus : 4,5 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :

1 à 500 000€ : 5 % HT (minimum de 5 000€ HT)

500 001 à 1 000 000€ : 4,5% HT

Au dessus de 1 000 001€ : 4% HT

Cession de bail :

Honoraires HT : 5 % HT avec un minimum de 3 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires HT : 5 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 3 000 € HT

***sauf convention contraire précisée sur le mandat

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires HT: de 0 à 1 000 000 4.5% suivant contrat Promoteurs

Au delà de 1 000 001 € 4% suivant contrat Promoteurs

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 19/03/2025